



Suresnes, le 12 octobre 2011

Les Laboratoires Servier viennent de prendre connaissance de la décision du bureau de l'Assemblée nationale visant à rayer définitivement Servier, et plus particulièrement Corinne Moizan, de la liste des représentants d'intérêts.

Les Laboratoires Servier estiment que cette décision non motivée intervient de manière totalement arbitraire car il n'apparaît en aucune façon que Corinne Moizan ait violé le code de déontologie de l'Assemblée nationale.

Les Laboratoires Servier tiennent à rappeler, que contrairement à d'autres entreprises, ils ont fait le choix de la transparence en s'inscrivant sur la liste des représentants d'intérêts.

Les Laboratoires Servier tiennent à dénoncer cette décision, totalement dérogatoire du règlement et du code de déontologie de l'Assemblée nationale.

Contact :
Direction de la Communication Institutionnelle
Tél : 01.55.72.60.37